



REMARQUES PRELIMINAIRES

Les informations utiles, telles que les liens vers les listes de prix ou les coordonnées des personnes de contact se trouvent dans l'annexe du présent document. Les références aux annexes sont signalées par un « *A » dans le texte.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne peut émettre la demande de devenir membre du Tennis Club Porrentruy (TCP).

Pour ce faire, l'intéressé remplira le formulaire « Demande d'adhésion au TCP » de manière exhaustive et correcte. Les mineurs feront signer leur demande par leur représentant légal.

La demande d'adhésion au TCP implique l'acceptation des présentes Directives Générales.

Le formulaire « Demande d'adhésion au TCP » peut être obtenu sur le site web du TCP (voir annexe), par e-mail, auprès du secrétaire du club *A ou directement au clubhouse.

La qualité de « membre du TCP » n'est acquise qu'à réception de l'accord écrit du comité.

COTISATIONS & ABONNEMENTS

Il y a 2 types de membres :

1. Membre « Standard » ou « Journalier » – Cette cotisation permet à celui qui s'en acquitte, d'utiliser les installations conformément aux présentes directives ainsi qu'à l'option choisie.
2. Membre de soutien – Cette cotisation a deux objectifs : soutenir financièrement le TCP et permettre à une personne qui arrêterait de jouer au TCP pendant au moins 3 saisons consécutives, de reprendre une carte de membre au tarif « nouveau membre ».

Les cotisations doivent être réglées dès la première réservation, au plus tard le 30 avril. Si les membres souhaitent jouer avant le 30 avril, le paiement doit être effectué avant cette date.

Différentes déclinaisons d'abonnements sont disponibles (individuel, famille, enfant, etc.).

Les tarifs sont disponibles sur le site web du TCP *A. On peut également contacter le caissier du



club *A pour toute question y relative.

Une personne qui devient membre en cours d'année paie son abonnement au prorata des mois restants y compris le mois en cours. La comptabilisation se fait du mois d'avril au mois d'octobre inclus (7 mois).

Exemple : une personne s'inscrit dans le courant du mois de juillet. Elle paie l'équivalent de 4 mois.

Calcul pour un adulte : $(\text{Prix annuel} - 30\% \text{ de rabais nouveau membre}) / 7 * 4$

- Soit : $350 \text{ CHF} - 105 \text{ CHF} / 7 * 4 = 140 \text{ CHF}$

Particularités liées aux personnes non-membres

Les non-membres doivent payer des locations, soit en achetant un abonnement à points, soit en payant à l'heure avec une carte de crédit. Il peut également être invité par un membre du club.

Particularités liées aux enfants de moins de 10 ans

Les enfants de moins de 10 ans, membres du club, peuvent jouer jusqu'à 18h avec un autre enfant mais doivent être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils jouent de 18h à 22h.

Particularités des tarifs nouveaux membres

Des offres spéciales « nouveau membre » sont disponibles. Elles favorisent l'accès au tennis pour les personnes qui souhaitent s'essayer à ce sport. Des conditions très intéressantes sont offertes aussi bien aux individuels qu'aux familles. Consultez la grille tarifaire ou contactez le caissier du club pour plus d'informations *A.

Il est à noter que les tarifs « nouveau membre » sont également applicables aux personnes ayant quitté le club pendant au moins 3 années consécutives et s'étant acquittées d'une cotisation de membre de soutien pendant toute la période d'inactivité au TCP.

Autres particularités

- Les membres invitants reçoivent une facture à la fin de la saison (prix selon la table des prix en vigueur).
- Chaque membre du club a le droit à 3 invitations gratuites d'une heure par saison.





- Les locataires externes au club peuvent jouer tous les jours entre 08h00 et 22h00. Ils auront préalablement acheté un abonnement à points ou effectué un paiement par carte de crédit pour la réservation du court.
- Les tarifs et abonnements proposés sont disponibles sur le site Internet du système de réservation en vigueur.

LICENCES DE COMPETITION

La taxe annuelle de licence est à la charge de son détenteur. Voir les tarifs pour plus de détails *A.

ACCES AUX COURTS

L'accès au court est strictement interdit à toute personne n'ayant pas d'abonnement ou effectué une réservation de court.

Horaires d'ouverture des courts

Les installations sont ouvertes toute l'année, de 8h00 à 22h00.

UTILISATION DES COURTS

Périodes de jeu & règles de courtoisie

Les joueurs céderont spontanément la place aux joueurs suivants après leur période de jeu.

S'ils désirent prolonger quelque peu ou terminer leur partie, les joueurs devront s'assurer, 5 minutes avant la fin de leur période de jeu, que leur court est bien disponible pour la période suivante. Ceci afin d'avoir le temps de broser le court, le cas échéant. Pour ce faire, un PC est disponible au clubhouse.

Entretien obligatoire de l'aire de jeu et des alentours

Les joueurs broseront correctement leur court avant de quitter celui-ci. La surface à balayer en tous les cas comprend la surface de jeu avec les couloirs de double ainsi qu'une bande d'au moins 1 mètre derrière la ligne de fond.

Les joueurs ne laisseront aucun déchet ou objet leur appartenant sur les courts ou leurs alentours.





Les bouteilles, cylindres et opercules des boîtes de balles, balles usagées, papiers d'emballage, etc. seront repris chez soi ou, pour le moins, déposés dans une poubelle au clubhouse.

RÉSERVATION DES COURTS

Système de réservation

La réservation des courts de tennis se fait uniquement par l'intermédiaire du site de réservation en vigueur.

Pour réserver un court, il faut avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ces coordonnées de connexion sont fournies aux membres dès leur admission. Les personnes externes devront préalablement remplir un formulaire d'inscription sur le site Internet de réservation de courts.

En utilisant le système de réservation, les joueurs s'engagent à en respecter les règles et à en faire un usage correct, en accord avec les présentes Directives Générales. Pour toute question relative à la connexion, veuillez contacter le secrétaire du club *A.

Règles concernant la réservation

- Un membre ne peut réserver un court qu'avec un autre membre, un invité ou un locataire.

RECOMMANDATION : Par égard pour nos voisins, il est préférable de réserver en priorité les courts côté piscine (n°1 et n°2), le matin avant 09h00 et le soir après 21h00. Et ceci, en particulier le dimanche.

Dans le même ordre d'idées, il est recommandé de ne pas faire inutilement du bruit (y.c. sur la terrasse du clubhouse), notamment en début de matinée, sur l'heure de midi ainsi que le soir après 21h00.

PROPRETÉ DANS LE CLUBHOUSE

Le clubhouse est nettoyé toutes les semaines mais il appartient à chacun de le maintenir dans un état de propreté irréprochable par égard aux usagers suivants.

Cuisine & salle de restauration

La cuisine et la salle de restauration doivent être rendues propres après leur utilisation. Les tables seront nettoyées et les chaises correctement disposées, la vaisselle sera faite et rangée dans les





armoires, la machine à café, l'évier et les plans de travail seront propres. On s'assurera également que le frigidaire soit bien fermé avant de quitter les lieux.

Vestiaires & WC

Les vestiaires, douches et toilettes sont un point critique dans l'image d'un club. Tous les membres doivent en être conscients et faire un effort particulier au niveau de la propreté de ces locaux.

Les habits, chaussures et autres effets personnels doivent être correctement rangés pendant la présence de leur propriétaire dans l'espace du TCP, les douches doivent être rincées après utilisation. On veillera également à jeter les emballages (shampooing & Co) dans les poubelles du club. Les toilettes doivent être correctement nettoyées après chaque passage.

Bien que le club soit un endroit bien fréquenté, il est vivement conseillé de **NE LAISSER AUCUN OBJET DE VALEUR, A FORTIORI, D'ARGENT DANS LES VESTIAIRES**. Le TCP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

UTILISATION DE L'ECLAIRAGE DES COURTS

Le TCP a la chance d'avoir un éclairage permettant de jouer le soir jusqu'à 22h00. Cet éclairage a un coût non négligeable, il convient alors de prendre quelques mesures simples pour que les coûts restent raisonnables. Par exemple :

- Ne pas allumer l'éclairage trop tôt ou inutilement.
- Eteindre immédiatement l'éclairage après avoir joué (sauf si d'autres joueurs occupent ou se préparent à occuper le court que vous venez de quitter).
- Ne pas éteindre l'éclairage pour une durée inférieure à ¼ d'heure. L'énergie consommée pour rallumer les projecteurs serait plus grande que de les laisser allumés et il est possible que les projecteurs ne se rallument pas immédiatement (système de protection des lampes).
- Eteindre l'éclairage des courts inoccupés si vous êtes le dernier usager des installations et même si vous n'êtes pas la personne qui l'a allumé.

L'accès aux interrupteurs se fait par la porte du local se trouvant à droite de l'entrée principale du clubhouse. Au fond de ce local se trouve une armoire métallique verte avec les boutons ON/OFF de chaque court. Veillez à refermer ce local en partant.





FERMETURE DES PORTES

Toutes les portes du clubhouse doivent être fermées lorsque le dernier usager des lieux quitte le TCP. Veuillez au minimum vérifier, et au besoin fermer, les portes du clubhouse (et les lumières) avant de partir, même si vous n'êtes pas la personne qui les a ouvertes.

CLÉS

Chaque membre peut bénéficier d'une clé lui permettant l'accès aux courts et au clubhouse, s'il en fait la demande.

Une caution de 30 CHF, remboursable lors de la restitution de la clé, est exigée pour couvrir les frais en cas de perte.

Les clés sont disponibles au clubhouse dès que la cotisation et le dépôt initial ont été payés. Veuillez contacter Lorenzo Annicchiarico *A pour obtenir votre clé.

Les clés doivent être rendues au TCP contre remboursement de la caution si la personne détentrice de la clé quitte le club.

CONSTATATION DE DÉGÂTS OU D'ANOMALIES

Les utilisateurs des installations du TCP ont le devoir de signaler immédiatement tout dégât ou anomalie qu'ils auraient constatés sur les installations du TCP, au responsable des infrastructures *A. Ceci inclus aussi bien les courts (filets, terrain, etc.) que les locaux du clubhouse (cuisine, vestiaires, etc.) ou encore les alentours (barrières, portes, éclairage, bancs, brosses, etc.).

JOURNAL DES CONSOMMATIONS

Un journal des consommations est disponible au clubhouse (en principe sur le comptoir de la cuisine). Chaque usager y inscrira systématiquement les boissons après chaque prélèvement dans le frigidaire ou ailleurs.

Les boissons sont mises à disposition à un prix modique par nos partenaires. Le club souhaite continuer à faire confiance aux personnes ayant accès au clubhouse. Il serait dès lors très regrettable et certainement préjudiciable à tout un chacun, que certains usagers ne jouent le jeu.





OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés dans l'espace du TCP doivent être déposés et mis en évidence au clubhouse. Dans le cas d'objets ayant une certaine valeur (bijoux, portefeuilles, montres, téléphone portable, etc.), il sera néanmoins préférable d'avertir le secrétaire ou le caissier du club *A ou n'importe quel autre membre du comité avant de déposer les objets en question. Dans le cas d'objets de valeur, une annonce pourra être faite sur le site web du TCP. Les objets trouvés, non réclamés à la fin de la saison, seront déposés dans une benne Caritas ou équivalent.

CONDITIONS DE DEMISSION & DE REMBOURSEMENT

Les membres peuvent démissionner du club en tout temps. Pour des raisons administratives, les membres démissionnaires sont tenus d'avertir le secrétaire ou le caissier du club par e-mail *A dans les plus brefs délais.

Les membres démissionnaires devront s'acquitter dans les 30 jours suivant leur démission, des éventuels frais en suspens tels que : consommations, invitations, licences, etc. qui leur seraient imputables. Ils restent par ailleurs responsables des éventuels dégâts qu'ils auraient causés aux installations du TCP.

Politique de remboursement en cas de problèmes de santé ou de déménagement

Moyennant notification écrite et certificat valable, une personne qui doit arrêter le tennis au TCP pour des raisons de santé ou de déménagement se verra remboursée de 80% de la valeur résiduelle de son abonnement, au prorata des mois entiers restants. La comptabilisation se fait du mois d'avril au mois d'octobre (7 mois).

Exemple : une personne se blesse et fait parvenir un certificat valable au TCP dans le courant du mois de mai. Le TCP lui rembourse 80% de la valeur des 5 mois restants.

Calcul pour un abonnement de 350 CHF : $80\% \text{ de } (350/7) * 5 = 200 \text{ CHF}$

RÉSERVES

Le comité se réserve le droit d'exclure, après avertissement, les utilisateurs des installations du TCP qui ne se conformeraient pas aux présentes Directives Générales.



TCP – DIRECTIVES GENERALES

2018

Page | 8

CONTACTS

Pour toute autre question concernant le club, veuillez-vous référer au site web du TCP (<http://www.tc-porrentruy.ch>) ou contacter le secrétaire ou le caissier du club *A.

Nous vous souhaitons une excellente saison tennistique avec le Tennis Club Porrentruy et ses partenaires.





TCP – DIRECTIVES GENERALES

2018

Page | 9

ANNEXES

Formulaires utiles

Tarifs

<http://www.tc-porrentruy.ch/tarifs>

Personnes de contact

Président et responsable sponsoring du Tennis Club Porrentruy

Patrick Monin (patrickmonin@bluewin.ch)

Secrétaire du Tennis Club Porrentruy

Lionel Crelier (lionel.crelier@outlook.com)

Caissier du Tennis Club Porrentruy

Marcelin Aubry (maubry@bluewin.ch)

Comptable et responsable technique du Tennis Club Porrentruy

Philippe Berthoud (berthoudph@sunrise.ch)

Responsable du mouvement juniors et Professeur de tennis agréé du Tennis Club Porrentruy

Lorenzo Annicchiarico (lorenzoatennis@bluewin.ch ou au +41 78 689 09 83)

Responsable des infrastructures du Tennis Club Porrentruy

Marcel Aubry (nenesa@bluewin.ch)

Responsable des manifestations du Tennis Club Porrentruy

Josué Salomoni (fam.salomoni@bluewin.ch)



BCJ

ENTREPRISE DU
GAZ S.A.



helvetia

